

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 114**28 janvier 2004****SOMMAIRE**

AB Holding & Investment Company S.A.H., Luxembourg	5468	HMP Luxembourg, GmbH, Esch-sur-Alzette	5465
Abatel S.A.H., Luxembourg	5471	Horse Development Holding S.A., Luxembourg ..	5455
Adergo Holding S.A., Luxembourg	5471	IMTC S.A., International Machinery Trading Corporation, Luxembourg	5462
Advent Radio Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5448	Immo Verdes S.A., Esch-sur-Alzette	5463
Advent Radio Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5450	Immobilière et Commerciale Graas S.A., Leudelange	5460
Alfa Consult S.A., Luxembourg	5464	Inno Invest I S.A.H.	5471
BK Consulting S.A., Esch-sur-Alzette	5447	Inno Invest II S.A.H.	5471
Black Horse S.A., Luxembourg	5469	Isval-Lux S.A., Luxembourg	5463
Black Horse S.A., Luxembourg	5470	Jardinet, S.à r.l., Pétange	5461
Britafin S.A., Luxembourg	5450	Jardinet, S.à r.l., Pétange	5461
BSC Luxembourg S.A., Goetzingen	5468	Jatsch, S.à r.l., Luxembourg	5468
Chenval Holding S.A., Luxembourg	5456	Javi International S.A.H., Luxembourg	5433
Consortium International d'Investissements Economiques S.A.H., Luxembourg	5447	Lux Aero S.A., Luxembourg	5459
Corallia S.A., Luxembourg	5462	Luxfinancière S.A., Luxembourg	5462
Davis S.A.H., Luxembourg	5450	Marcelus Mauricio Sports Business, S.à r.l., Luxembourg	5447
Donneaux Conseil, S.à r.l., Clemency	5464	Multimedia Concepts, S.à r.l., Luxembourg	5469
Donneaux Conseil, S.à r.l., Clemency	5464	Navilux S.A., Luxembourg	5472
Dynamic Holding International, S.à r.l., Luxembourg	5442	New England Capital S.A., Luxembourg	5435
Ecomede Finance S.A., Luxembourg	5458	Patrimoine & Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	5451
Ecomede Finance S.A., Luxembourg	5458	Paust SCI, Dudelange	5452
Euro Corporate and Partners S.A., Luxembourg ..	5453	Pizzeria Riva Del Garda, S.à r.l., Pétange	5464
Euro Corporate and Partners S.A., Luxembourg ..	5454	Polifin S.A., Luxembourg	5463
Extrême Junior, S.à r.l., Dudelange	5434	REPEG Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg	5455
Extrême Junior, S.à r.l., Dudelange	5434	SeatrCorp S.A., Luxembourg	5460
Extrême Junior, S.à r.l., Dudelange	5434	Sepl S.A., Esch-sur-Alzette	5458
Extrême Junior, S.à r.l., Dudelange	5434	SIXCO, Société Internationale Multi-Coordination, S.à r.l., Senningerberg	5459
Finance et Participations S.A., Luxembourg	5434	SIXCO, Société Internationale Multi-Coordination, S.à r.l., Senningerberg	5460
Finlav International S.A., Luxembourg	5455	Société civile immobilière B + C, Luxembourg ..	5472
FMN Participations S.A., Luxembourg	5468	Style Company S.A., Luxembourg	5461
Gemco Trading and Exploitation S.A., Luxembourg	5457	Style Company S.A., Luxembourg	5461
Gemco Trading and Exploitation S.A., Luxembourg	5457	Tinerama Investment A.G., Luxembourg	5464
Gemco Trading and Exploitation S.A., Luxembourg	5457	Tractebel EGI Luxembourg S.A., Luxembourg ..	5435
Gemplus International S.A., Senningerberg	5456	Varmdo, S.à r.l., Luxembourg	5426
Geomap Benelux, S.à r.l., Luxembourg	5468	WPP Luxembourg Razor, S.à r.l., Luxembourg ..	5465
Geralux, S.à r.l., Luxembourg	5456	WPP Luxembourg Razor, S.à r.l., Luxembourg ..	5467

VARMDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.944.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mr Robert Andreen, company director, born in Gamlestad on February 5, 1943, residing at Strandvägen 37, SE-114 56 Stockholm, Sweden.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is VARMDO, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro), represented by 650 (six hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

* 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;

* 400 (four hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 4 (four) classes of 100 (one hundred) shares each.

Art. 9. Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10. The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

- The Class A Shares relates to the financial year ending on 31 December 2004 (hereafter referred to as «FY 1») and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2004 and ending on 31 December 2005;

- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as «FY 2»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2005 and ending on 31 December 2006;

- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as «FY 3»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;

- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as «FY 4»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;

d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 5, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 5, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.

e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

f) The redemption price per share (the «Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

$$\text{Share Redemption Price} = \text{Share Nominal Value} + \frac{\text{Distributable sums}}{\text{Number of the shares in the Class of shares redeemed}}$$

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Distributable Sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.

g) The interim redemption price per share (the «Interim Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

$$\text{Interim Share Redemption Price} = \text{Share Nominal Value} + \frac{\text{Interim Distributable sums}}{\text{Number of the shares in the Class of shares redeemed}}$$

Where:

- The Interim Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Interim Distributable Sums are the realised profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.

h) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

i) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr Robert Andreen, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company VARMDO, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500 euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

Mr Godfrey Abel, Private Employee, born in Brixworth on July 2, 1960, residing at 46 A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Robert Andreen, associé, né à Gamlestad, le 5 février 1943, résidant à Standvägen 37, SE-114 56 Stockholm, Suède

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera VARMDO, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euro), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euro) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

* 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

* 400 (quatre cent) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 4 (quatre) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.

Art. 9. Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.

Art. 10. Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établis comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir:

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe A se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004 (ci-après mentionné comme «FY 1») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2004 et se terminant le 31 décembre 2005;

- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme «FY 2») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 31 décembre 2006;

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme «FY 3») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme «FY 4») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 5 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 5, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

$$\text{Prix de rachat des Parts} = \text{valeur nominale de la part} + \frac{\text{Sommes distribuables}}{\text{Nombre de parts dans la Classe de parts rachetée}}$$

Où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.

g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le «Prix intérimaire de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

$$\text{Prix intérimaire de rachat des Parts} = \text{valeur nominale Intérimaire de la part} + \frac{\text{Sommes distribuables}}{\text{Nombre de parts dans la Classe de parts rachetée}}$$

- La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes intérieures distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérieures.

h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Robert Andreen, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32.,500 (trente.deux mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500 euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, résidant au 46 A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 91, case 5. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003145.3/211/464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2003

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Madame Genoveva Driegelinck-Wyffels, administrateur de sociétés, 55, Vandebogaerdelaan, B-8870 Izegem,
 - Mademoiselle Isabel Driegelinck, administrateur de sociétés, 85, Keizerstraat, B-3590 Diepenbeek,
 - Monsieur Jan Driegelinck, juriste, 7, Wevershof, B-9090 Melle,
 - Monsieur Nicolaas Driegelinck, ouvrier privé, 14, Hemelrijk, B-8570 Anzegem,
 - Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald,
 - Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen,
- sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002223.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

EXTREME JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.120.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003158.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EXTREME JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.120.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003156.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EXTREME JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.120.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003154.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EXTREME JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.120.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003153.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.490.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 29 juillet 2003
Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, Monsieur Claude Marx, demeurant professionnellement 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Directeur de sociétés, Madame Gilberte Lombard, demeurant professionnellement 103, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, Directeur de sociétés, Monsieur Arnaud Dubois, demeurant professionnellement 103, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, Directeur de sociétés, Monsieur Francis Picard, demeurant professionnellement 103, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, Directeur de sociétés ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, KPMG, L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer et ce, pour une nouvelle période d'un an et pourront être renouvelés lors de la prochaine assemblée statutaire.

FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A.

A. Dubois / G. Lombard

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002218.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

NEW ENGLAND CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.786.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 septembre 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme
NEW ENGLAND CAPITAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00548. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(002221.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

TRACTEBEL EGI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 97.959.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-third of December.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

- 1) The Company SUEZ - TRACTEBEL S.A., having its registered office at Place du Trône 1, B-1000 Brussels, RPM Company N° 0427.428.025,
here represented by Maître Serge Tabery, avocat à la Cour, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Brussels, on 17th December, 2003,
- 2) The Company TELFIN S.A. having its registered office at Place du Trône 1, B-1000 Brussels, RPM Company N° 0403.203.264,
here represented by Mrs. Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Brussels, on December 17th, 2003,
Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a limited liability company (under the form of a société anonyme) on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of TRACTEBEL EGI LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Registered Office

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. Object

The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration

The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3.100) shares without par value.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. Form of the Shares

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors

The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

The company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor

The company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of Shareholders**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the twenty-seventh day of June of each year, at 11.00 a.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgment of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, vote

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits**Art. 18. Fiscal Year**

The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December 2004.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) The company SUEZ - TRACTEBEL S.A., prenamed, three thousand ninety-nine shares	3.099
2) The company TELFIN S.A., prenamed, one share	1
Total of shares: three thousand one hundred shares	3.100

The capital of 31,000.- EUR has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, where-over proof has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at 1,730.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 5 (five) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

a) Mr Guy Richelle, Ingénieur Civil Physicien, residing at API World Tower, Suite 3104 Sheikh Zayed Road, P.O. Box 66.235, Dubai - U.A.E., born in Vervier (B), on April 29th, 1955,

b) Mr Philip De Cnudde, Ingénieur Civil, residing in B-9290 Berlare, Bareldonkdreef 26, born in Kortrijk (B) on December 7, 1960,

c) Mr Ignace Braeckman, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, residing in B-9000 Gent, Oudenaardsesteenweg 36, born in Wetteren (B) on August 10th, 1950,

d) Mr Patrick Verlee, company director, residing in B-6900 Marche en Famenne, rue des Tombes, 35bte lot 2, born in Huy (B), on January 19, 1964,

e) Mr Bruno Bobricheff, company director, residing in L-1632 Gasperich, 27, rue Gluck, born in Etterbeek (B) on January 17, 1970

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2008.

2. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

The Company DELOITTE S.A., with registered office at L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon,

3. The registered office is established in L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

Whereover the present deed have been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing persons have signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1) La société SUEZ - TRACTEBEL S.A., avec siège social à Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles, RPM N° d'entreprise 0427.428.025,

ici représentée par Maître Serge Tabery, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles le 17 décembre 2003,

2) La société TELFIN S.A. avec siège social à Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles, RPM N° d'entreprise 0403.203.264, ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles le 17 décembre 2003,

Lesquelles procurations après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination TRACTEBEL EGI LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet

La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II.- Capital, Actions**Art. 5. Capital social**

Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre III.- Conseil d'administration, Surveillance**Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le vingt-sept juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale

L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2004.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Payement

1) La société SUEZ - TRACTEBEL S.A., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2) La société TELFIN S.A., prénommée, une action	1
Total des actions: trois mille cent actions	3.100

Le prédit capital de 31.000,- EUR a été libéré entièrement par un versement en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.730,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire.

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Guy Richelle, Ingénieur Civil Physicien, demeurant à API World Tower, Suite 3104 Sheikh Zayed Road, P.O. Box 66.235, Dubai - U.A.E., né à Vervier (B) le 29 avril 1955,

b) Monsieur Philip De Cnudde, Ingénieur Civil, demeurant à B-9290 Berlare, Bareldonkreef 26, né à Kortrijk (B), le 7 décembre 1960,

c) Monsieur Ignace Braeckman, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant à B-9000 Gent, Oude-naardsesteenweg 36, né à Wetteren (B), le 10 août 1950,

d) Monsieur Patrick Verlee, administrateur, demeurant à B-6900 Marche en Famenne, rue des Tombes, 35bte lot 2, né à Huy (B), le 19 janvier 1964,

e) Monsieur Bruno Bobricheff, administrateur, demeurant à L-1632 Gasperich, 27, rue Gluck, né à Etterbeek (B), le 17 janvier 1970,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008:

La société anonyme DELOITTE S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon,

3) Le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête des comparantes, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Tabery, S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 5, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2004.

P. Decker.

(003309.3/206/445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

DYNAMIC HOLDING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 97.972.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Jean-Marc Debaty, employee, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of incorporation of it as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The name of the company is DYNAMIC HOLDING INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company that is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general the company may carry out any financial, commercial, industrial operations and any transactions in respect of real estate or moveable properties, it may as well take all measures to safeguard its rights and carry out any operations intended to favour and facilitate directly or indirectly the implementation or development of its purpose.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants does not trigger the dissolution of the company.

Title II.- Capital - Shares

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Art. 8. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, shares are freely transferable among participants. Transfers of shares inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, whether participants or not, who are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove any or all of them.

The number of managers, their term of office and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
 - he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- or
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
 - he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. Each manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. Each manager represents the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by a manager.

Art. 12. The company will be bound in any circumstances by the signature of a manager.

Art. 13. Each manager may give special powers for certain matters to one or more proxy-holders.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 14. The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortization, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 17. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants in accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 18. The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present articles of incorporation.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prenamed, five hundred shares 500

Total: five hundred shares 500

The shares have been fully paid up to the amount of twenty-five euros (25.- EUR) per share by a contribution in cash of a total amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR).

As a result the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately thousand one hundred fifty euro.

Extraordinary general meeting

After the articles of incorporation have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- The following is appointed sole manager (gérant) of the company for an indefinite period:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1371 Luxembourg 7, Val Sainte Croix.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b) Monsieur Jean-Marc Debaty, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er}: Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est DYNAMIC HOLDING INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II: Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, sauf ceux expressément réservés par la loi à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés. Chaque gérant représente la société vis-à-vis des tiers et tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par un des ses gérants.

Art. 12. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

Art. 13. Chaque gérant peut donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires.

Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg.

Titre V: Année comptable - Profits - Réserves

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

Titre VI: Liquidation - Dissolution

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII: Divers

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT,	
cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	
	500

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par un apport total en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
 2.- A été nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:
 LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Kamarowsky, J.M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2003, vol. 881, fol. 81, case 9. – Reçu 125euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(003384.3/239/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

**CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.,
 Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 28.355.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 novembre 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002224.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

BK CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 86, rue Victor Hugo.
 R. C. Luxembourg B 76.781.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(002356.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

MARCELUS MAURICIO SPORTS BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
 R. C. Luxembourg B 72.981.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(002512.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

ADVENT RADIO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 94.815.

In the year two thousand and three, on the eleventh day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ADVENT RADIO INVESTMENT L.P., a limited partnership duly organized under the laws of Delaware, having its business office at 75 State Street, Boston, MA 02109 USA,
duly represented by M^e Hervé Leclercq, lawyer, residing in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg,
by virtue of a proxy given on December 10, 2003,
the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid ADVENT RADIO INVESTMENT L.P., duly represented, is the sole member of the company ADVENT RADIO HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter «the Company»), which has its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C. Luxembourg No B 94.815, incorporated by a deed of the undersigned notary public on July 22, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on August 28, 2003 number 881.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 256,500.- (two hundred fifty-six thousand five hundred Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) represented by 1,000 (one thousand) units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to EUR 281,500.- (two hundred eighty-one thousand five hundred Euros) represented by the 1,000 (one thousand) existing units and by the issue of 10,260 (ten thousand two hundred sixty) new units, having the same rights and obligations as the existing units, all units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue 10,260 (ten thousand two hundred and sixty) new units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing units.

Subscription and payment

The proxy holder, acting as here above stated, declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed ADVENT RADIO INVESTMENT L.P., 10,260 (ten thousand two hundred and sixty) new units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing units and to make payment in full for such new units by a contribution in cash of EUR 256,500.- (two hundred fifty-six thousand five hundred Euros).

It results from a certificate issued by the BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG that the amount of EUR 256,500.- (two hundred fifty-six thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company.

The sole member furthermore resolves that the managers of the Company be and are hereby authorised to do all acts and things necessary in connection with the allotment of 10,260 (ten thousand two hundred and sixty) new units to ADVENT RADIO INVESTMENT L.P.

Third resolution

The sole member resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase pursuant to the above resolutions.

Consequently, the article 5 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

«The corporate capital is set at EUR 281,500.- (two hundred eighty-one thousand five hundred Euros) represented by 11,260 (eleven thousand two hundred sixty) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all fully paid in.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The company will recognise only one holder per ordinary unit; in case such a unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of that unit will have to name a unique proxy to represent the unit in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that units until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

The company may purchase its own units.»

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 4,200.- (four thousand two hundred Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the person appearing, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ADVENT RADIO INVESTMENT L.P., une société organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 75 State Street, Boston, MA 02109 USA,

dûment représentée par Maître Hervé Leclercq, avocat, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La prédite ADVENT RADIO INVESTMENT L.P., ainsi représentée, est l'associée unique de la société ADVENT RADIO HOLDINGS, S.à r.l., (ci-après «la Société») ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C. Luxembourg n° B 94.815, constituée par acte du notaire instrumentant le 22 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C du 28 août 2003 numéro 881.

La partie comparante, ainsi représentée en sa capacité d'associée unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 256.500,- (deux cent cinquante-six mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 281.500,- (deux cent quatre-vingt-un mille cinq cents euros) représenté par les 1.000 (mille) parts sociales existantes et par l'émission de 10.260 (dix mille deux cent soixante) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, toutes d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre 10.260 (dix mille deux cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Le mandataire, ès-qualité qu'il agit, déclare souscrire au nom et pour le compte de la susnommée ADVENT RADIO INVESTMENT L.P., 10.260 (dix mille deux cent soixante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et de les payer en totalité par un apport en espèce de EUR 256.500,- (deux cent cinquante-six mille cinq cents euros).

Il résulte d'un certificat émis par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG que le montant de EUR 256.500,- (deux cent cinquante-six mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société.

L'associée unique décide en outre d'autoriser les gérants de la Société à faire tous actes ou choses nécessaires en relation avec l'attribution des 10.260 (dix mille deux cent soixante) parts sociales à ADVENT RADIO INVESTMENT L.P.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résultant des résolutions précédentes.

Par conséquent l'article 5 des statuts de la Société doit désormais être lu de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 281.500,- (deux cent quatre-vingt-un mille cinq cents euros) représenté par 11.260 (onze mille deux cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Chaque part donne droit à un vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de ces parts devront nommer un représentant unique pour représenter ces parts à l'égard de la société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ces parts jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la société.

La société pourra racheter ses propres parts sociales.»

Déclarations, coûts, évaluations

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement évalué à EUR 4.200,- (quatre mille deux cents Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, dûment représentée, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, agissant ès-dite qualité, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Leclercq, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 43, case 7. – Reçu 2.565 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 janvier 2004.

T. Metzler.

(003136.3/222/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ADVENT RADIO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 94.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 janvier 2004.

T. Metzler.

(003139.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BRITAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 octobre 2003

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, demeurant au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sannem, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

BRITAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002227.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

DAVIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.714.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 décembre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002547.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

PATRIMOINE & CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.106.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PATRIMOINE & CONSULTING LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.106, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 114 du 3 février 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

qui désigne comme secrétaire Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Mise en liquidation de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que la société a actuellement un capital souscrit de trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en cent vingt-quatre (124) actions sans valeur nominale.

III.- Qu'une convocation contenant l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyée par lettre recommandée à un actionnaire nominatif, savoir la société anonyme SOLUXCO S.A., avec siège social à L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen, le 1^{er} décembre 2003, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cent vingt-quatre (124) actions, représentant l'intégralité du capital social, cent vingt-trois (123) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Pascale Vanderpooten, employée privée, née à Bruxelles (Belgique), le 3 avril 1965, demeurant à B-3071 Kortenberg, Donkerstraat, 67.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Marc Goessens, administrateur de société, né à Anderlecht (Belgique), le 12 septembre 1960, demeurant à B-3071 Kortenberg, Donkerstraat, 67, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à six cent vingt-cinq euros (€ 625,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, B. Mayer, P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 décembre 2003, vol. 429, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 janvier 2004.

A. Weber.

(003016.3/236/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PAUST S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel.
R. C. Luxembourg E 221.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Philippe Aulner, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1964, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur;
2. Jean-Marc Steines, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1963, demeurant à L-4909 Bascharage, 42, rue Belair;
3. Fernando Pascolini, employé privé, né à Dudelange, le 8 janvier 1961, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er}: Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: PAUST S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cent vingt (2.520,-) euros, divisé en deux cent cinquante-deux (252) parts de dix (10,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Philippe Aulner, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1964, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur, quatre-vingt-quatre parts	84
2. Jean-Marc Steines, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 1 ^{er} juillet 1963, demeurant à L-4909 Bascharage, 42, rue Belair, quatre-vingt-quatre parts	84
3. Fernando Pascolini, employé privé, né à Dudelange, le 8 janvier 1961, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel, quatre-vingt-quatre parts	84
Total: Deux cent cinquante-deux parts	252

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise. Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Ceux-ci fixent également la durée de son respectivement leur mandat ainsi que ses respectivement leurs pouvoirs. Le ou les gérant(s) a respectivement ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, ceux-ci sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts.

Art. 10. Toutes les décisions se prennent à la majorité des voix à l'exception des modifications aux statuts pour l'adoption desquelles il faut la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 11. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois cent quatre-vingts (380,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants:

1. Philippe Aulner, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1964, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur;

2. Jean-Marc Steines, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1963, demeurant à L-4909 Bascharage, 42, rue Belair;

3. Fernando Pascolini, employé privé, né à Dudelange, le 8 janvier 1961, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel.

3) La société est engagée par la signature conjointe des trois (3) gérants.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Aulner, J.-M. Steines, F. Pascolini et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2003, vol. 881, fol. 76, case 1. – Reçu 25,20 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 janvier 2004.

F. Molitor.

(003123.3/223/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EURO CORPORATE AND PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-24498 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.468.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO CORPORATE AND PARTNERS S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, constituée suivant acte notarié en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 501 du 30 juin 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 20 février 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 922 du 18 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences économiques, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal et changement subséquent de l'article 2 1^{er} alinéa.

2. Révocation d'un des trois administrateurs actuels de la société et nomination d'un nouvel administrateur.

3. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4. Autorisation au conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal (B.P. 282, L-2012 Luxembourg) et de modifier en conséquence l'article 2 1^{er}alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer un des trois administrateurs actuels de la société à savoir: Monsieur Romain Schmit, responsable asset management, demeurant à L-7651 Heffingen, 12, Um Knäppchen, ainsi que de révoquer le commissaire aux comptes actuel:

La société EUWEHA S.A., ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf; et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'administrateur et le commissaire préqualifiés avaient été nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire en date 20 février 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur:

Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la société de l'année 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur René Moris, expert-comptable, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la société de l'année 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, Monsieur Patrick Eschette, prénommé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Meyers, A. Braquet, P. Eschette, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

G. Lecuit.

(003130.3/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EURO CORPORATE AND PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-24498 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

G. Lecuit.

(003134.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HORSE DEVELOPMENT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.765.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 24 novembre 2003

- Messieurs Jean-Paul Reiland et Alain Renard ainsi que Madame Françoise Dumont ont décidé de démissionner de leurs postes d'Administrateurs avec effet au 15 décembre 2003;

- La société FIN-CONTROLE a décidé de démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 15 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour HORSE DEVELOPMENT S.A.

SGG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002250.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.091.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2003

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Luca Biavati, avocat, demeurant à Torino (Italie), de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant au 72, rue du Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour FINLAV INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002254.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.396.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 29 décembre 2003 que WEPLA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société de droit allemand, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt/Main, 12, Taunusanlage, a cédé 60.558 parts sociales de la société REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l. à G.O. IA - SIV MALTA LIMITED, une société de droit maltais, ayant son siège social à Valletta Buildings, South Street, Valletta VLT 11, Malte.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002284.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

GERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, route d'Arlon,
R. C. Luxembourg B 18.942.

Extrait de la cession de parts sociales du 10 décembre 2003

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 10 décembre 2003 que la société SOPROGEST S.A., R.C. B 29.320, avec siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 100, cède 30 (trente) parts sociales de la société GERALUX, S.à r.l., L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 100, à la société KAPA PARTICIPATIONS S.A., R.C. B 36.959, avec siège social à L-1343 Luxembourg, Montée de Clausen, 9, pour la somme de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros).

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002278.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.029.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 5 décembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CHENVAL HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - En prenant en compte la perte reportée le résultat net de l'année comptable est une perte s'élevant à EUR 893.530,49. Cette perte sera reportée.
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

T. van Dijk

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002377.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, Hohenhof, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 73.145.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de la société GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société») que:

- Monsieur Lee Kheng Nam a démissionné avec effet au 26 septembre 2003 du conseil d'administration de la Société;
- Monsieur Abel Halpern a démissionné avec effet au 28 octobre 2003 du conseil d'administration de la Société;
- Monsieur Werner Koepf, demeurant 33, Gerberstrasse, D-71522 Backnang, Allemagne, a été coopté en date du, et avec effet au 28 octobre 2003 en tant que membre du conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Lee Kheng Nam, démissionnaire;
- Monsieur Geoffrey Fink, demeurant 5-7 Stirling Square, Carlton Gardens, SW1Y 4AD, Londres, Angleterre, a été coopté en date du, et avec effet au 28 octobre 2003 en tant que membre du conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Abel Halpern, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

B. Cordier-Palasse

Corporate Legal Manager and Secretary of the Board

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002459.3/260/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 46.406.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société,
qui s'est tenue le 28 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Réserve légale	37.907,- LUF
- Profit à reporter	720.223,- LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999;

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;

- prenant en considération les profits reportés, le résultat net au 31 décembre 2000 est une perte de LUF 9.196.301, qui sera allouée dans le compte pertes à reporter;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

T. Van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002383.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 46.406.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société,
qui s'est tenue le 28 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

T. Van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002392.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 46.406.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société,
qui s'est tenue le 28 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;

- d'affecter les résultats comme suit:

- Réserve légale	37.907,- LUF
- Profit à reporter	720.223,- LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999;

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;

- prenant en considération les profits reportés, le résultat net au 31 décembre 2000 est une perte de LUF 9.196.301, qui sera allouée dans le compte pertes à reporter;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

T. Van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002398.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

ECOMEDE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.403.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société,
qui s'est tenue le 16 décembre 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ECOMED FINANCE S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002402.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

ECOMEDE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.403.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société,
qui s'est tenue le 16 décembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ECOMED FINANCE S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 105.098,73 dans le compte perte à reporter;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002407.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SEPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 144, boulevard J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 59.372.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(002523.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

LUX AERO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.441.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 octobre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

Monsieur Richard Drapeau, demeurant à 27, rue Ferdinand Jacob, F-95650 Boissy L'Aillierie, administrateur-délégué,
Madame Fanny Drapeau, demeurant à 27, rue Ferdinand Jacob, F-95650 Boissy L'Aillierie,
Monsieur Paul Gehlen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002532.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

**SIXCO, SOCIETE INTERNATIONALE MULTI-COORDINATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 68.860.

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société en commandite par actions de droit belge TP FINANCE, avec siège social à B-5101 Erpent (Belgique), 597, chaussée de Marche, inscrite sous le numéro 0436144563, ici représentée par TP GESTION SPRL, ayant son siège à B-5101 Erpent,

elle-même ici représentée par Monsieur Bruno Gueibe, employé privé, demeurant à B-Libramont-Chevigny, 65 rue du Village,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} décembre 2003.

2) Monsieur Bruno Gueibe, employé privé, demeurant à B-Libramont-Chevigny, 65 rue du Village, né à Libramont, le 13 juin 1950, en son nom personnel.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée SOCIETE INTERNATIONALE MULTI-COORDINATION, S.à r.l., en abrégé SIXCO, avec siège social à L-1638 Senningerberg, 94 rue du Golf, constituée sous la dénomination de SENIORENHAUS DIDDELENG, S.à r.l. suivant acte notarié du 10 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 1^{er} juin 1999, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 7 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 14 du 8 janvier 2003;

Les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société a pour objet la gestion, la réalisation et la coordination de tous projets immobiliers et plus particulièrement l'exécution et la gestion des tâches répondant aux législations et réglementations des Etats en ce qui concerne la directive européenne 92/57/CEE (chantiers temporaires ou mobiles) et toutes les législations subséquentes.

De plus, la société pourra effectuer toute mission d'un bureau de coordination technique, de conseils, de contrôles et d'études en techniques spéciales et en stabilité de génie civil.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé. B. Gueibe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003101.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

**SIXCO, SOCIETE INTERNATIONALE MULTI-COORDINATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 68.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003105.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 12.853.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Marc Graas, industriel, demeurant à Bascharage, Administrateur-Délégué;
- Maître Arsène Kronshagen, avocat liste I, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- Monsieur Laurent Graas, employé privé, demeurant à Leudelange;
- Madame Marie-Antoinette Etgen, employée privée, demeurant à Leudelange.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Madame Véronique Kieffer, employée privée, demeurant à Wolvelange.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002534.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SEATRACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.892.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Renaud Florent, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président;
- Monsieur Dirk Martens, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- NAVILUX S.A., société anonyme, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002538.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

STYLE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.282.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société,
qui s'est tenue le 16 décembre 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de STYLE COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002437.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

STYLE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.282.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société,
qui s'est tenue le 16 décembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de STYLE COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 14.649,06 dans le compte de perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002430.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

JARDINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.217.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002984.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

JARDINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.217.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002980.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

IMTC S.A., INTERNATIONAL MACHINERY TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.870.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM01467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002457.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

LUXFINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.652.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 décembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Augusto Maggiori, expert comptable, demeurant Via Santa Lucia N.51, 35139 Padova, Italie

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002550.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CORALLIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 74.850.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 novembre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002555.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

ISVAL-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.583.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 décembre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

Signataires catégorie A

- Monsieur Santo Beccalossi, administrateur de sociétés, demeurant à Piazzale Della Piscina n° 10, Lumezzane Piattucco (BS), Italie, président du conseil d'administration;
- Monsieur Carlo Beccalossi, administrateur de sociétés, demeurant à Piazzale Della Piscina n° 10, Lumezzane Piattucco (BS), Italie;
- Monsieur Nicola Beccalossi, administrateur de sociétés, demeurant à Piazzale Della Piscina n° 10, Lumezzane Piattucco (BS), Italie;

Signataires catégorie B

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002552.3/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

POLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.712.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 novembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Domenico Bosatelli, industriel, Cenate Sotto (Italie), Président,
- Monsieur Derek Stuart Ruxton, barrister-at-law, Luxembourg,
- Monsieur Carl Scharffenorth, économiste bancaire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002554.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

IMMO VERDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 50, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.783.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

A. Desenfans

Administrateur

(002601.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

TINERAMA INVESTMENT A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.927.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 décembre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Karl-Heinz Hauptmann, homme d'affaires, demeurant à Seals Kent (UK), Président,
- Monsieur Milan Janku, homme d'affaires, demeurant à Prague, République Tchèque,
- Monsieur Peter Fellegi, homme d'affaires, demeurant à Londres.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002557.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

ALFA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 60.732.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002602.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

PIZZERIA RIVA DEL GARDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 33, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 21.311.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(002606.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

DONNEAUX CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 75.515.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002985.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DONNEAUX CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 75.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002988.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HMP LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer.
R. C. Luxembourg B 50.015.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002607.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

WPP LUXEMBOURG RASOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share Capital: 12,500.- USD.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 85.330.

In the year two thousand three, the seventeenth day of December.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of WPP LUXEMBOURG RASOR, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.330 (the Company). The Company has been incorporated on 13th December, 2001 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 609 of 19th April, 2002.

RASOR COMMUNICATIONS INC., a company incorporated under the laws of Delaware, with its registered office at c/o United Corporate Services Inc., 15 East North Street, Dover, Delaware 19901, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 14, 2003,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by USD 12,500.- (twelve thousand five hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 12,500.- (twelve thousand five hundred United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each to USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) and to increase the nominal value of the Company's shares from USD 25.- (twenty-five United States Dollars) to USD 50.- (fifty United States Dollars).

2. Acknowledgement that the share capital of the Company set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) is represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each.

3. Subscriptions and payments to the share capital increase specified under item 1. above.

4. Amendment to article 4 of the Company's articles of association in order to reflect the changes under items 1. and 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by USD 12,500.- (twelve thousand five hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 12,500.- (twelve thousand five hundred United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each to USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) and to increase the nominal value of the Company's shares from USD 25.- (twenty-five United States Dollars) to USD 50.- (fifty United States Dollars).

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge that as a result of the previous resolution, the share capital of the Company is now set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept the subscription and full payment of the increase of the share capital as follows:

Subscription - Payment

RASOR COMMUNICATIONS INC., prenamed, hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of USD 12,500.- (twelve thousand five hundred United States Dollars) and it fully pays it up by a contribution in cash in the amount of USD 12,500.- (twelve thousand five hundred United States Dollars) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«Art. 4. Capital.

The Company's subscribed share capital is set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the articles.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the amount of USD 12,500.- (twelve thousand five hundred United States Dollars) is valued at EUR 10,134.-.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de WPP LUXEMBOURG RASOR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.330 (la Société). La Société a été constituée le 13 décembre 2001 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 609 du 19 avril 2002.

RASOR COMMUNICATIONS INC., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o United Corporate Services Inc., 15 East North Street, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Bernard Beerens, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de USD 12.500.- (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 12.500.- (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 25.- (vingt-cinq dollars des Etats-Unis) chacune à USD 25.000.- (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis) et d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société de USD 25.- (vingt-cinq dollars des Etats-Unis) à USD 50.- (cinquante dollars des Etats-Unis).

2. Constatation que le capital social de la Société fixé à USD 25.000.- (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis) est représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50.- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital décrite sous le point 1. ci-dessus.

4. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter les changements décrits sous les points 1. à 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à un avocat ou employé quel qu'il soit de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de USD 12.500,- (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 12.500,- (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 25,- (vingt-cinq dollars des Etats-Unis) chacune à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis) et d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société de USD 25,- (vingt-cinq dollars des Etats-Unis) à USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de constater qu'en conséquence de la résolution précédente, le capital social de la Société est fixé désormais à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et le paiement de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Paiement

RASOR COMMUNICATIONS INC., prénommé, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de USD 12.500,- (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant de USD 12.500,- (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Art. 4. Capital.

Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à un avocat ou employé quel qu'il soit de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 12.500,- (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis) est évalué à EUR 10.134,-.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 28, case 8.- Reçu 101,34 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003054.3/242/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

WPP LUXEMBOURG RASOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 85.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003056.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FMN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 76.049.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002608.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

BSC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 22, rue de Windhof.
R. C. Luxembourg B 64.638.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

GEOMAP BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 77.811.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002613.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

JATSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 58.194.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002614.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

AB HOLDING & INVESTMENT COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 56.670.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 septembre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,
- Madame Nathalie Schmatz.

L'Assemblée décide de nommer MAZARS, ayant son siège social à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2009.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002981.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MULTIMEDIA CONCEPTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34-36, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.743.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

BLACK HORSE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.519.

In the year two thousand three, on the first day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BLACK HORSE S.A., a société anonyme having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B Boulevard du Prince Henri, constituted by a notarial deed on October 23, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 313 on April 27, 2001.

The meeting was opened by Mr Jean-Yves Stasser, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Maggy Strauss, private employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the book year from a calendar year into a book year starting April 1st and ending March 31st of the following year. The current book year will run from January 1st 2003 up to and including March 31st 2004.

2. Decision to change article 7 of the articles of association with respect to the change of the book year.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting on April 1st and ending on March 31st of the following year, with the exception of the current book year, which will run from January 1st 2003 up to and including March 31st 2004.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 7 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 7.** The book year of the corporation shall begin on April 1st and shall terminate on March 31st of the following year.».

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLACK HORSE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B Boulevard du Prince Henri, constituée par acte notarié du 23 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 313 du 27 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Stasser, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la société, d'une année calendrier en une année sociale débutant le 1^{er} avril pour se terminer le trente et un mars de l'année suivante. La présente année sociale a débuté le 1^{er} janvier 2003 pour se terminer le 1^{er} mars 2004.

2. Changement subséquent de l'article 7 des statuts suite au changement de l'année sociale.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

La présente année sociale a débuté le 1^{er} janvier 2003, pour se terminer le 31 mars 2004.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. Stasser, M. Strauss, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003106.3/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BLACK HORSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003110.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ABATEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.248.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le domiciliataire
Signatures

(002652.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

INNO INVEST II S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 67.107.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 24 décembre 2003.

Les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann, Albert Pennacchio ainsi que le commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions, le même jour.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme

A. Pennacchio / D. Corrazol

Vice President / Premier agent

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00887. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002680.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INNO INVEST I S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 67.106.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 24 décembre 2003.

Les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann, Albert Pennacchio ainsi que le commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions, le même jour.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme

L. Gretsch / D. Corrazol

Conseiller / Premier agent

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00889. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002681.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ADERGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 63.868.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 10 octobre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa.

L'Assemblée décide de nommer MAZARS, ayant son siège social à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2009.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002987.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE B + C, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2003

Les soussignés:

1. Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines,

2. Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à L-2510 Luxembourg, 17, rue des Tilleuls,

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:

- Modification de l'article 6 des statuts.

La société a été constituée par acte sous seing privé en date du 5 décembre 1988, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1988, vol. 399, fol. 41, case 9, publié au Mémorial C numéro 45 du 20 février 1989.

Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 26 juin 2002, enregistré à Luxembourg le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 1 et publié au Mémorial C numéro 1798 du 19 décembre 2002.

Le capital social s'élève à deux mille cinq cents Euro (2.500,00 €) représenté par cent parts sociales de vingt-cinq Euro (25,00 €) chacune.

Les comparants étaient et sont les seuls et uniques associés de cette société à raison de cinquante pour cent (50%) pour chacun des deux.

Première et unique résolution

L'assemblée décide que les associés actuels Monsieur Robert Becker et Monsieur Claude Cahen peuvent céder librement leurs parts en tout ou en partie à des tiers de leur choix. Cette décision lie tous les associés présents et futurs et ne peut être modifiée que de l'accord unanime de tous les associés.

Pour le surplus des dispositions de l'article 6 des statuts restent inchangées.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002734.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

NAVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.688.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

administrateurs avec pouvoir de signature individuelle

- Monsieur Renaud Florent, directeur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, à Luxembourg, Président et administrateur-délégué

- Monsieur Dirk A. Martens, administrateur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, à Luxembourg, administrateur-délégué

administrateur avec pouvoir de signature conjointe

- Monsieur Michel Erwan Lauriot dit Prévost, demeurant 4, rue de Paris, à F-59110 La Madeleine

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002536.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.